

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

DE L'AGL Musique et Danse

ARTICLE 1 : L'A.G.L. organise un vide-greniers le 4 Octobre 2026. Il a pour but la transaction entre particuliers et brocanteurs. Toute vente d'armes et d'animaux est interdite durant cette manifestation.

ARTICLE 2 : Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait le bon déroulement de l'exposition (ceci sans qu'il puisse être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte) ou qui ne respecterait pas le cadre mis à leur disposition ainsi que le matériel fourni le cas échéant.

ARTICLE 3 : L'exposant s'engage à ne vendre que des objets lui appartenant et dont le commerce est autorisé, en conformité avec les lois en vigueur. Les exposants professionnels feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

ARTICLE 4 : Le paiement de l'emplacement et l'installation de l'exposant entraîne l'acceptation du règlement du vide-greniers. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempérie.

ARTICLE 5 : Les exposants pourront s'installer de 6H30 à 9H30 par ordre d'arrivée. Les véhicules restent à côté des emplacements.

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VIDE-GRENIERS À REMPLIR LE JOUR MÊME

Nom : Prénom :

Adresse actuelle :

Localité : Code postal :

Tel :

N° Carte Nationale d'Identité :

ou N° du Registre du Commerce pour les professionnels :

Particulier : 2 € le mètre linéaire (jusqu'à 4 mètres), le mètre suivant : 1 €

Nb de mètres voulus : x 2 € = Total à payer

Nb de mètres suivants : x 1 € = Total à payer

Professionnel : 30 €

Je joins à mon inscription :

- Un chèque du montant total de mon inscription, à l'ordre de l'AGL Musique et Danse
- La photocopie d'une pièce d'identité ou la photocopie de la carte professionnelle.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers et en accepte le contenu.

Signature :